

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-048

Date de la convocation : 04 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 2

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix avril deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, JACQUET Elodie, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume, DESFOND Juliette.

Procurations :

RAYMOND Jonathan, procuration à LESCANNE Etienne
BALLERY Sarah, procuration à GAGNAIRE-DENIS Julie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260410-2026-04-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Absente excusée :

SABATIER Lucie

Secrétaire : BASTY Jean-Pierre

OBJET : AFFAIRES FONCIERES : ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU FEUILLAGE

Madame la maire expose que dans le cadre de la construction de la médiathèque, un emplacement réservé avait été prévu au Plan Local d'Urbanisme de 2017 afin que la commune puisse se positionner sur l'acquisition d'une partie du terrain situé à l'arrière de la propriété sise au 12 rue du Feuillage, le jour où une vente de ce bien serait envisagée.

En fin d'année 2025 puis à nouveau ce début d'année, les propriétaires ont fait part de leur projet de vente de leur propriété et ont ainsi émis une proposition de cession du terrain correspondant à l'emplacement réservé.

Après discussion, les propriétaires soumettent à la commune une nouvelle offre de cession à 100 000 € pour un terrain d'environ 1 400 m², soit un prix de 71,50 € / m².

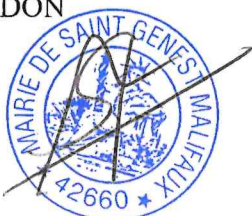
Vu le budget primitif 2026 de la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
- DONNE son accord pour l'acquisition d'une partie du terrain d'environ 1 400 m² de la propriété sise 12 rue du Feuillage au prix de 100 000 € sur la parcelle AB 214 ;
- AUTORISE la maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, après bornage. Les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 10 avril 2026.

La Maire
Geneviève MANDON



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BASTY